

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2022 A 19H

Le vingt mai deux mille vingt-deux à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire, en suite de convocation en date du 13 MAI 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur MAROT Jean-Luc, Monsieur HAMAIN Hubert, Monsieur ROHART Michel, Madame TIRMARCHE Valérie, Madame AUBRY Nadine, Monsieur DECLEMY Patrick, Monsieur DENEZ Edouard, Monsieur DUNE Kévin, Monsieur FASQUEL Reynald, Monsieur DELMOTTE Edouard, Madame MAGNIER Ophélie

Monsieur DELMOTTE Edouard a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du 04 avril 2022

OBJET : DELIBERATION POUR SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour financer les investissements prévus pour les travaux d'enfouissement des réseaux, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire 2 emprunts, selon proposition du Crédit Agricole Nord de France:

1°) - un prêt à long terme de 200 000,00 €,
- durée de 15 ans,
- au taux fixe de 1.55 %, avec échéances trimestrielles de 3742.26 €,
- en échéances constantes,
- frais de dossier à 400,00 €.

2°) - un prêt à court terme de 305.000,00 €,
- durée de 2 ans maximum,
- au taux fixe in fine de 0.67 %,
- avec une 1ère échéance trimestrielle de 510.88 €,
- frais de dossier à 600,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, d'une part pour le prêt de 200 000,00 € avec échéances trimestrielles, et d'autre part pour le prêt de 305.000,00 € ,
- DECIDE de demander au Crédit Agricole Nord de France les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats,
- PREND l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- PREND l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- CONFERE toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

OBJET : MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'afin de financer ces prêts et régler les échéances trimestrielles qui commenceront en juillet, il est impératif d'effectuer des modifications budgétaires suivantes afin de mettre des crédits aux imputations comptables suivantes :

Section	Imputation	D/R	MONTANT		
			MONTANT AVANT	DM	MONTANT APRES
Fnt	615221. D- RF	D	25 000,00 €	-3 824,00 €	21 176,00 €
Fnt	615228. D- RF	D	15 000,00 €	-1 000,00 €	14 000,00 €
Fnt	627. D- RF	D	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Fnt	66111. D- RF	D	2 200,00 €	3 824,00 €	6 024,00 €
Inv	1321. R- RE	R	250 000,00 €	-3 007,59 €	246 992,41 €
Inv	1323. R- RE	R	165 000,00 €	-165 000,00 €	0,00 €
Inv	1328. R- RE	R	87 489,00 €	-87 489,00 €	0,00 €
Inv	1341. R- RE	R	38 503,41 €	-38 503,41 €	0,00 €
Inv	1342. R- RE	R	11 000,00 €	-11 000,00 €	0,00 €
Inv	1641. D- RF	D	16 239,00 €	8 937,00 €	25 176,00 €
Inv	1641. R- RE	R	287 768,34 €	505 000,00 €	792 768,34 €
Inv	21318. D- RE	D	0,00 €	74 500,00 €	74 500,00 €
Inv	2318. D- RE	D	1 179 543,60 €	116 563,00 €	1 296 106,60 €

Aussi la trésorerie de Calais demande à la commune d'inscrire la maison qui a été reçue en don au patrimoine et ainsi pouvoir régler les frais de notaire y afférant. C'est pourquoi 72000 € (estimation faite par le notaire) + 2500 € de frs de notaire sont inscrits au compte 21318.

OBJET : CHANGEMENT DE PRESTATAIRES D'ENERGIE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023 :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur HAMAIN, Premier adjoint afin d'exposer le courrier reçu de la FDE 62.

Dans celui-ci, la FDE 62 donne le choix à la commune par un coupon réponse de

- Revenir aux tarifs réglementés de vente électricité
- Laisser ses sites dans l'appel d'offres qui sera lancé mi-mai

Les prix de l'électricité connaissent une inflation jamais vue ; ils ont en quelques mois été multipliés par trois. C'est dans ce contexte que la FDE 62 s'apprête à relancer son marché d'électricité pour les 3 années à venir, pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, et il leur apparaît certain que **la FDE62 ne pourra pas obtenir des tarifs compétitifs par rapport aux tarifs réglementés.**

C'est pourquoi, Pour échapper à cette augmentation, **les communes qui comptent moins de 10 salariés* et affichent des recettes n'excédant pas de 2 millions d'euros** ont la possibilité de souscrire un contrat aux tarifs réglementés plafonnés par l'Etat qui redeviennent donc plus intéressants.** (EDF Collectivités)

OBJET : PROPOSITION DE FORMATION « SAUVER DES VIES » PAR GROUPAMA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que GROUPAMA propose au Conseil Municipal et aux agents de suivre la formation « SAUVER DES VIES ». L'ensemble du Conseil Municipal est très intéressé par cette formation, Monsieur le Maire va se rapprocher de GROUPAMA afin de connaître les dates de sessions.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention reçues en Mairie : L'AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

DIVERS

1. Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal un tableau des permanences pour le 1^{er} tour des élections législatives le 12 juin 2022.
2. Un point sur les travaux d'enfouissement des réseaux est effectué. La route de Guines sera remise en état provisoire pour la brocante le 19 juin 2022 et ainsi permettre le stationnement des exposants et visiteurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2022 A 19H

Le vingt mai deux mille vingt-deux à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire, en suite de convocation en date du 13 mai 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur MAROT Jean-Luc, Monsieur HAMAIN Hubert, Monsieur ROHART Michel, Madame TIRMARCHE Valérie, Monsieur DECLEMY Patrick, Monsieur DENEZ Edouard, Monsieur DUNE Kévin, Monsieur FASQUEL Reynald, Monsieur DELMOTTE Edouard, Madame AUBRY Nadine, Madame MAGNIER Ophélie

Monsieur DELMOTTE Edouard a été désigné secrétaire de séance.

MAROT Jean-Luc	
HAMAIN Hubert, 1 ^{er} Adjoint	ROHART Michel, 2 ^{ème} Adjoint
TIRMARCHE Valérie, Conseillère Municipale	MAGNIER Ophélie, Conseillère Municipale
DELMOTTE Edouard, Conseiller Municipal	AUBRY Nadine, Conseillère Municipale
DECLEMY Patrick, Conseiller Municipal	DUNE Kévin, Conseiller Municipal
FASQUEL Reynald, Conseiller Municipal	DENEZ Edouard, Conseiller Municipal